

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL688

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 33, substituer au montant :

« 250 euros »,

le montant :

« 300 euros ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 33, substituer au montant :

« 300 euros »,

le montant :

« 250 euros ».

III. – En conséquence, à la fin de la première phrase de l'alinéa 35, substituer au montant :

« 150 euros »,

le montant :

« 200 euros ».

IV. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 35, substituer au montant :

« 200 euros »,

le montant :

« 150 euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'erreurs matérielles.